

cobaye économique, et compte-t-on appliquer cette politique au Yukon et faire abstraction des autres régions du Canada? Le gouvernement semble exposer une partie de sa politique en matière de propriété étrangère dans le bill C-187. A-t-il l'intention de sonder les réactions des investisseurs canadiens à l'égard de l'attitude adoptée? Le député de Vegreville (M. Mazankowski) a demandé aujourd'hui au ministre du Revenu national (M. Gray) quand il serait disposé à faire une déclaration catégorique et définitive sur la propriété canadienne, à quoi le ministre a répondu qu'il n'était pas prêt. Il n'a pas encore pris position.

Notre parti a proposé quelques directives à suivre pour tenter de répartir les industries canadiennes en secteurs où nous exigerions un contrôle canadien complet, secteurs où au moins une majorité des actions appartiendraient au gouvernement canadien et secteurs entièrement libres pour les investissements de toutes sortes, de n'importe quelle partie du monde. Nous ignorons la position du gouvernement en matière de propriété étrangère et j'ai un peu peur de fixer des restrictions complètes à l'entrée de capitaux étrangers au Canada. J'ajouterai que c'est là ma propre opinion, et non celle de mon parti.

Un récent ouvrage de M. J. J. Servan-Schreiber, intitulé «Le défi américain», résume le dilemme de l'investisseur américain pour ce qui est du contrôle américain, de la supériorité de la technologie et des compétences administratives américaines, d'une part, et de l'incapacité de certains pays, tels le Canada et bon nombre de nations européennes, de financer leurs propres entreprises et de conserver ainsi une certaine mesure d'indépendance, d'autre part. Voilà un argument d'une grande utilité politique. On peut nous dire que nous devons nous défendre contre la domination et le contrôle des Américains. Ce n'est cependant pas ce qui m'inquiète. C'est plutôt que nos ressources sont exportées avant d'être raffinées, traitées ou transformées dans notre pays. J'estime bien plus important d'adopter en 1971 des politiques qui seraient mises en application pendant les dix prochaines années et dont l'objet serait d'assurer que l'exploitation de nos ressources crée un maximum d'emplois.

L'histoire de la Grande-Bretagne montre qu'au XVI^e et XVII^e siècles, le mercantilisme consistait à importer grands pays africains et Canada—pour les transformer et grands pays africains et Canada—pour les transformer et leur revendre à gros profit les produits manufacturés, assurant ainsi du travail aux ouvriers britanniques. C'est sans doute peut-être cette politique a-t-elle été à l'origine des siècles de domination économique britannique dans le monde. Il ne fait pas de doute qu'il y a là pour nous un enseignement, à savoir la nécessité dans laquelle nous sommes de tirer un meilleur parti de nos ressources dans l'intérêt de notre main-d'œuvre.

Ma Terre-Neuve natale, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la région de Gaspé, au Québec, exportaient traditionnellement vers les États-Unis le produit intégral de la pêche, lequel n'était pas transformé sur place. C'est dans des conserveries américaines qu'avait lieu toute la transformation de ces produits. Des économistes ont estimé que des mécanismes tarifaires idoines et des relations commerciales satisfaisantes avec les États-Unis au sujet du produit de la pêche nous permettraient de retirer de leur transformation un bénéfice maximum, et pratiquement de surmonter toutes les difficultés économiques et les problèmes du chômage

auxquels sont confrontées les Maritimes. C'est là un problème complexe que je n'ai pas le temps de traiter d'une façon plus détaillée.

Il y a aussi l'exemple des minéraux qui sont acheminés du Labrador aux États-Unis. L'apport de ces minéraux explique sans doute en partie l'essor prodigieux de certains centres industriels américains. Prenons le bois de construction comme exemple. Mes amis de la Colombie-Britannique connaissent probablement les termes techniques justes dans ce domaine. Sauf erreur, nous expédions au Japon des billes non traitées. Les billes peuvent avoir cinq pouces ou cinq pieds de diamètre. D'après mes amis de la Colombie-Britannique, nous pouvons changer quelque chose à cette situation. Quoi qu'il en soit, nous expédions cette ressource vers le marché japonais. Le charbon de l'Alberta est aussi acheminé vers le Japon pour faire fonctionner les grandes industries japonaises. Un néo-démocrate a dit, je crois, que pour chaque emploi créé au Canada par l'exportation de ces ressources, 20 sont créés au Japon. En d'autres termes, nous exportons la valeur d'un emploi en charbon et nous créons 20 emplois au Japon dans le secteur de la fabrication. Les Japonais nous envoient les produits finis. Des fabricants de papier de la côte est du Canada sont tenus par le gouvernement provincial en cause de faire traiter les billes à l'étranger. Des sociétés canadiennes expédient des billes pour alimenter les moulins à papier qu'elles possèdent en Angleterre. Je parle de la compagnie Bowater sur la côte ouest de Terre-Neuve qui doit exporter une matière première.

• (5.10 p.m.)

Pourquoi n'y a-t-il personne qui prenne l'initiative de déterminer comment nous pourrions mieux garder nos ressources au Canada et en tirer un plus grand avantage au point de vue emplois et contribuer ainsi à réduire le chômage? Voilà qui m'inquiète beaucoup plus que de savoir d'où viennent les dollars qui servent à la mise en valeur de ces ressources. Nous ne voulons pas dire à une entreprise désireuse d'aller s'implanter à Schefferville, à Whitehorse ou à Prince Rupert: «Vous ne pouvez pas y aller parce que ce sont des capitaux américains qui vous financent». Néanmoins, nous devrions énoncer des principes directeurs de façon à pouvoir dire à ces entreprises comment elles doivent fonctionner, comment elle devront mettre nos ressources en valeur et jusqu'à quel point elles auront notre permission d'exporter nos ressources sous forme de matières premières.

De toutes façons, je n'ai fait qu'amorcer les premiers arguments concernant la mise en valeur de nos ressources, en faveur de la propriété étrangère. Je partage le point de vue du député du Yukon (M. Nielsen). Il me semble que le bill C-187 autorise le gouverneur en conseil—et le gouvernement a comme passe-temps favori d'édicter des lois qui autorisent le gouverneur en conseil à faire telle ou telle chose—à édicter des règlements dont le résultat sera d'effaroucher les capitaux que nécessite la mise en valeur des ressources minérales de notre grand Nord. Si le gouvernement lance un ballon d'essai, s'il nous présente une sorte de politique expérimentale dans le domaine de la propriété étrangère, si, comme on le prétend, le Yukon sert de cobaye, je trouve qu'on ferait mieux de mettre ce bill au rancart tout de suite ou d'en retarder l'adoption. Je ne sais pas quels tours le député du Yukon peut avoir dans son sac. De toute façon, je